

L'ancien parc à huîtres du Roselier et les anciennes pêcheries plérinaises

Au sud de la Pointe du Roselier (Fig.1), du haut du chemin des douaniers, on peut apercevoir, à marée basse, sur l'estran (Fig.2) et, le cas échéant, par transparence, à mi-marée (Fig.3), les restes d'une construction en pierres, en forme de rectangle. Il s'agit d'un ancien parc à huîtres, installé, au XIX^{ème} siècle.

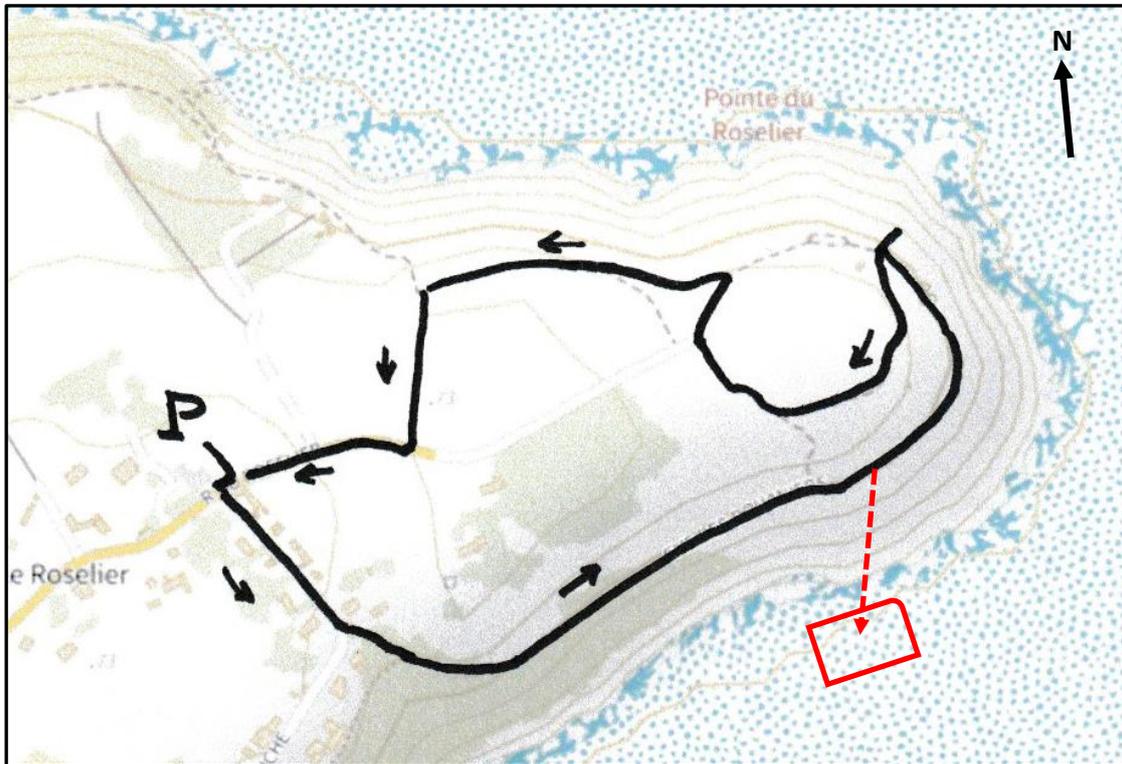


Fig.1 : Vue du sentier des douaniers : ancien parc à huîtres de la Pointe du Roselier



Fig.2 Ancien parc à huîtres de la Pointe du Roselier, à marée basse (Photo G ; Marjolet)



Fig.3 Ancien parc à huitres de la Pointe du Roselier, à mi marée (Photo G. Marjolet)

Il apparait aussi, sur la photo satellitaire de 2017 (Google Earth) (Fig.4)

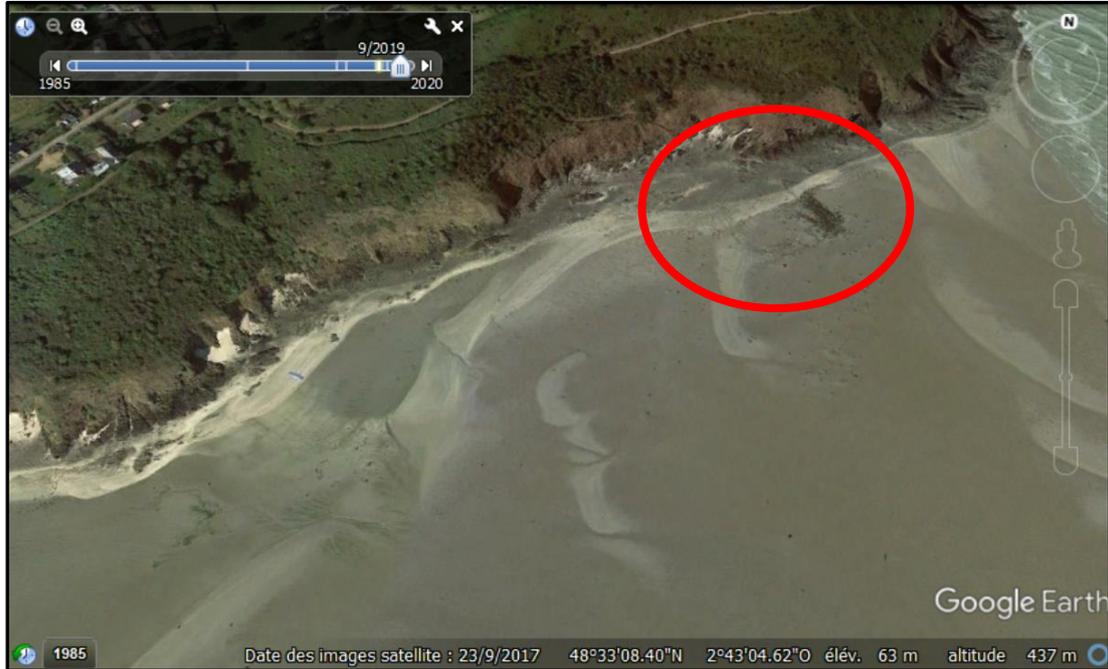


Fig.4 Ancien parc à huitres de la Pointe du Roselier, en 2017 (photo satellite Google Earth)

Ce parc à huitres est également présent sur une photographie aérienne de 1952, mais on peut, aussi, sur celle-ci, voir des alignements de pierres correspondant à trois sites d'anciennes pêcheries dont l'une (n°2) est accolée au parc à huitres (Fig.5).

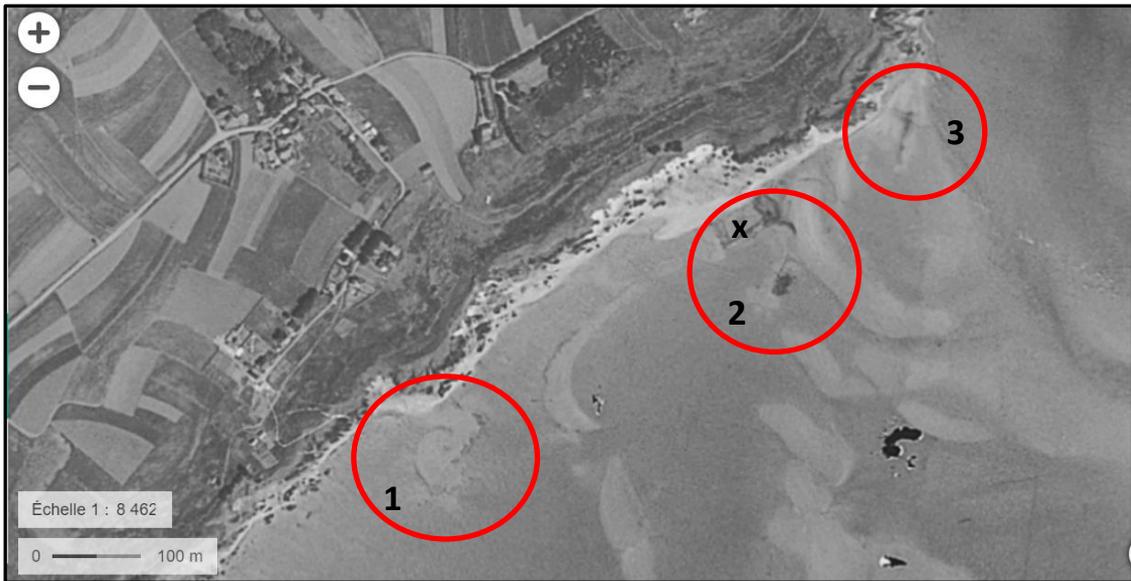


Fig.5 : Le parc à huitres (x) et les trois sites de pêcheries de la Pointe du Roselier en 1952
(Géoportail : photo aérienne de 1952)

A marée basse, sur l'estran, on peut voir les alignements de pierres de l'ancien parc à huitres (Fig.6) et les restes des anciennes pêcheries n°1 et n°2 (Fig.7). En revanche, on ne distinguerait plus de restes de la pêche n°3.



Fig.6 Vestiges de l'ancien parc à huitres de la pointe du Roselier (photos G. Marjolet)
Murs ouest (gauche) et est (droite), en direction de la falaise (haut) et de la mer (bas)



Fig.7 vestiges des anciennes pêcheries n°1 et n°2 du Roselier (photos G. Marjolet)

➤ Les Pêcheries

Une pêcherie est un dispositif, fixe ou mobile, installé sur un cours d'eau, un plan d'eau ou sur le littoral, et destiné à capturer des poissons, des coquillages et des crustacés. Cette pratique, encore en usage, en de rares endroits sur les côtes françaises, est très ancienne, les premières installations datant de la préhistoire, plus précisément du mésolithique (de -10000 à -6000 ans avant JC), fin de la période des « chasseurs-cueilleurs ».

On peut trouver, à marée basse, sur les estrans, des traces de pêcheries en pierres, grâce aux photographies aériennes et satellitaires. En Bretagne, on dénombre ainsi plus de 750 sites de pêcheries dont près de 300 dans les Côtes d'Armor (M.-Y. Daire et alii, 2018).

Neuf pêcheries ont, ainsi, été repérées, sur le littoral plérinais, par l'ADRAMAR (Association pour le Développement de la Recherche en Archéologie Maritime), entre Saint Laurent et Tournemine : - trois, à la Pointe du Roselier ; - une au Rocher Martin ; - quatre, au Rocher des Tablettes ; - une au Rocher de La Béchue (commune de Pordic) (Fig.8).

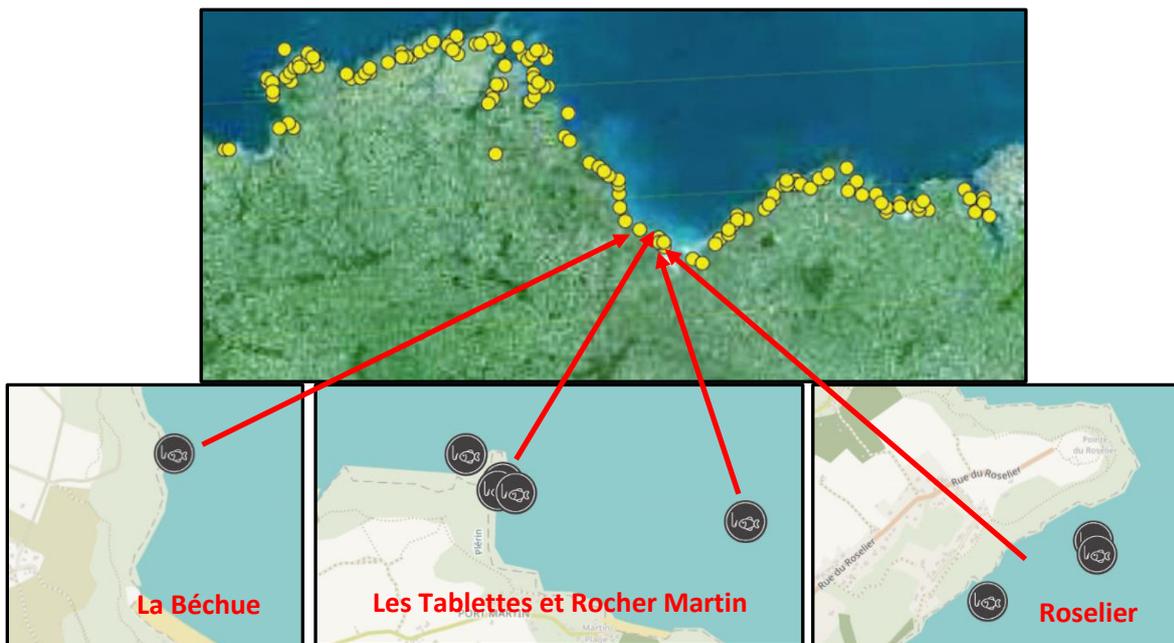


Fig.8 Sites d'anciennes pêcheries repérées sur le littoral plérinais par l'ADRAMAR (www.atlasponant.fr)

La pêcherie de La Béchue (Fig.9), à Tournemine (Pordic), est la mieux conservée et on n’y pêche encore actuellement ! (Fig.10).

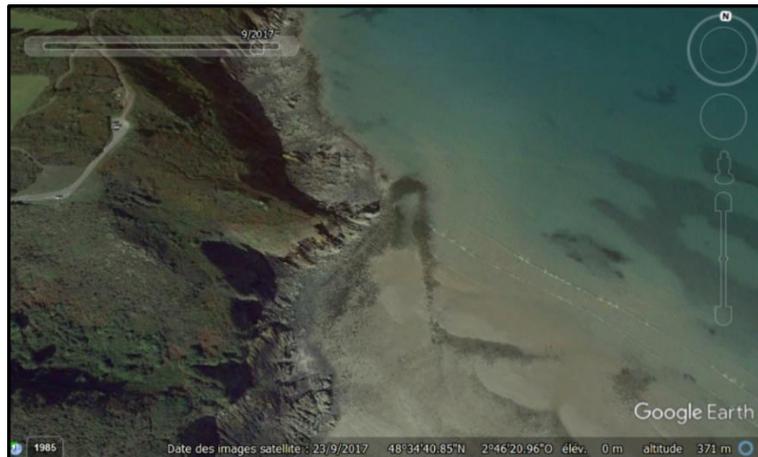


Fig.9 Ancienne pêcherie de La Béchue (Tournemine, Pordic) (photo satellite 2017 Google Earth)



Fig.10 Pêcherie de La Béchue (photo G. Marjolet)

Les quatre pêcheries des Tablettes (Fig.11), sont disposées sur le pourtour du rocher : une (1), au nord (Fig.12 et Fig.13), et trois (2,3,4), emboîtées, au sud (Fig.14). Cette dernière disposition pourrait correspondre à la remontée des niveaux marins (voir ci-dessous).



Fig.11 Anciennes pêcheries du Rocher des Tablettes (photo satellite 2017 Google Earth)

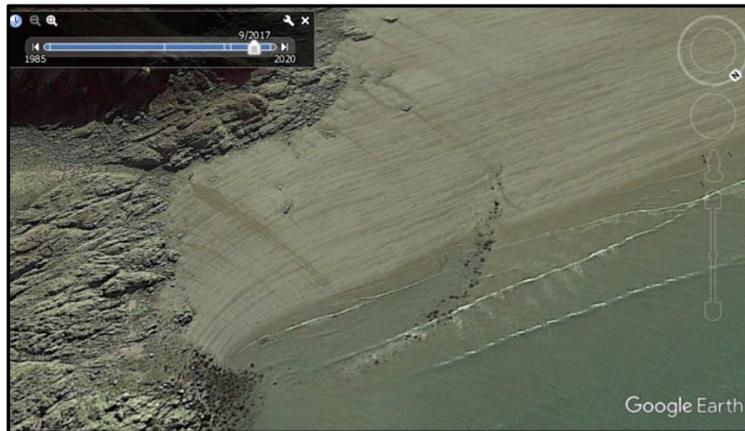


Fig.12 Pêcherie n°1 du Rocher des Tablettes (photo satellite 2017 Google Earth)



Fig.13 Pêcherie n°1 du Rocher des Tablettes (photo G. Marjolet)



Fig.14 Pêcherie amont (n°4) du Rocher des Tablettes (photo G. Marjolet)

La pêche du Rocher-Martin (*) (Fig.15) apparaît toujours noyée (cf. carte des fonds marins du SHOM, Fig.16), sauf lors des marées basses de très fort coefficient (Fig.17). Ceci pourrait indiquer un âge ancien, du fait de la remontée des niveaux marins, estimée à environ quatre mètres depuis -1000 avant JC, et environ deux mètres, depuis l'an 0 (M.-Y. Daire et L. Langouet, 2011). **A-t-elle été utilisée, par les occupants de l'éperon barré de la Pointe du**

Roselier ?; Y a-t-il une autre pêcherie noyée, plus au large, utilisée par des occupants plus anciens (néolithique ancien : 4700 à 4900 avant JC (cf. découverte récente de L'Inrap) ?.

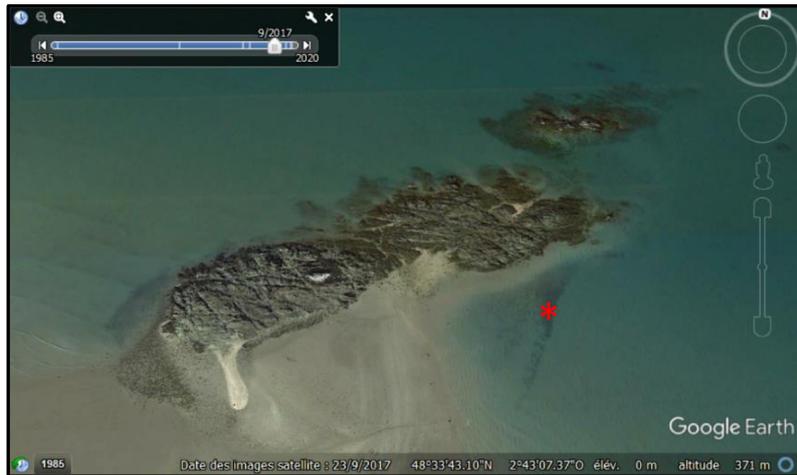


Fig.15 Ancienne pêcherie « noyée » du Rocher-Martin (photo satellite 2017 Google Earth)

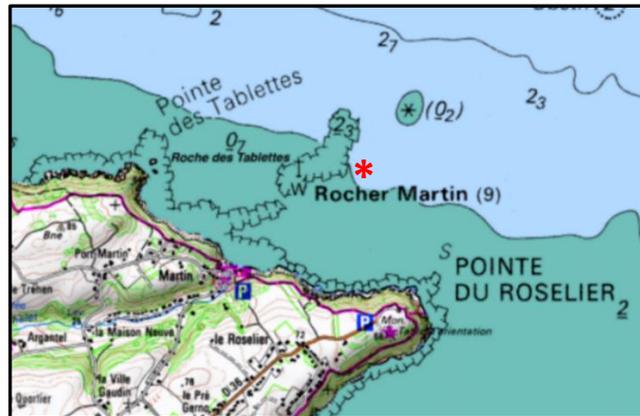


Fig.16 Carte des fonds marins, au droit du Rocher-Martin (carte du SHOM in Géoportail)



Fig.17 Pêcherie du Rocher-Martin, le 1^{er} septembre 2023 (coefficient 112) (photo G. Marjolet)

Ces pêcheries en pierres (aussi dénommées écluses, ou gorred en breton,) sont de plusieurs types selon la nomenclature de M.Y. Daire et L. Langouët (2008). Ainsi, Plage du Moulin, à Binic-Etables, on peut identifier une, en forme de V (Fig.18), s'appuyant sur deux affleurements rocheux latéraux.



Fig.18 Pêcherie de la Plage du Moulin (Binic-Etables) (photo satellite 2017 Google Earth)

Sur le littoral plériniais, il s'agit plutôt du type D, c'est à dire, en forme de virgule, avec un côté correspondant au relief rocheux, et un côté (une panne) construit en pierres, les deux convergeant, à l'aval, vers un perthuis (Fig.19), où s'effectuait, à marée basse, la collecte des prises par un dispositif approprié (grilles, filets, fagots ?). Dans certains cas, des alignements de pierres supplémentaires semblent disposés afin de guider le poisson vers le piège. C'est le cas, pour la pêcherie de La Béchue avec un bras latéral rectiligne, encore existant (Fig.9) ; c'était, sans doute, aussi le cas pour la pêcherie n°1 du Roselier avec un dispositif, en arc de cercle, aujourd'hui disparu, mais encore visible, sur la photographie aérienne de 1952 (Fig.5).

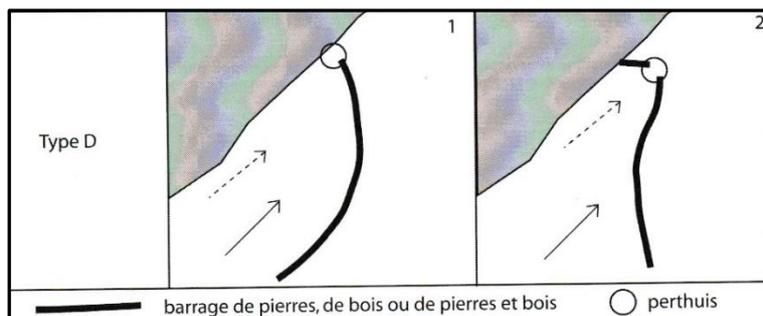


Fig.19 Pêcheries de type D (M.Y. Daire et L. Langouët, 2008)

Quelle que soit l'époque de leur installation, ces pêcheries ont été exploitées, sans doute pendant de nombreuses années, et les vestiges que l'on peut voir, encore aujourd'hui, datent de leur dernière utilisation et des derniers aménagements réalisés, ainsi que des destructions intervenues, depuis, par exemple pour la récupération de pierres (voir ci-dessous).

Jusqu'à quelle époque, ces pêcheries ont-elles été utilisées ? Le point de vue historique :

-Avant le Moyen-Âge (Préhistoire, Antiquité), les pêcheries s'installent et sont exploitées, sans contraintes particulières.

-**Au Moyen-Âge**, elles sont rattachées à des seigneuries qui les afferment et en tirent ainsi bénéfice, en nature, et/ou en argent. Ils peuvent les rétrocéder à des institutions religieuses (abbayes, monastères). **Pour les pêcheries du secteur de Plérin**, elles relèvent : - du seigneur de Pordic, du fleuve Ic jusqu'à la baie des Rosaires ; - du seigneur de Boiboissel (puis le marquis de Bréhand), sur le gouët ; - **du seigneur évêque de Saint-Brieuc, de la Baie des Rosaires à Hillion (dont la pointe du Roselier)** (A. Guégo, 1999).

-**Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles**, le domaine maritime devient domaine royal, en 1544, sous François 1^{er}, et Charles IX (édit de Moulins de février 1566). L'édit de mars 1584, sous Henri III, définit le statut des parcs et pêcheries et décide la suppression de ceux construits depuis moins de 40 ans (J.H. Clément, 2008). L'ordonnance du mois d'Août 1681, dite **ordonnance Colbert**, prescrit, entre autres dispositions, la destruction des pêcheries, des pièges à poissons et des bassins piscicoles qui empiètent illégalement sur le domaine maritime. **Quelles conséquences pour les pêcheries de Plérin ?**

-**Au XVIII^{ème} siècle**, Alors qu'il était « *Commissaire ordinaire de la Marine* », **François Le Masson du Parc** est nommé par le roi (Louis XV), le 1er juillet 1726, « *Inspecteur général des pêches du poisson de mer dans les provinces de Flandres, Picardie Normandie et Bretagne* ». A ce titre, il effectue, dès cette année et en 1731-1732, des tournées sur les côtes nord de la Bretagne. Ses attributions sont multiples : vérifier que les instruments et les techniques de pêche sont bien conformes aux dispositions royales, rendre compte de « *toutes les espèces de pêches qui se font par les pescheurs de chaque lieu tant à la mer que le long du rivage aux embouchures des rivières* », faire un état des « *parcs et pêcheries exclusives placés aux bords des grèves et sur les sables* », et enfin recenser tous les « *petits pêcheurs riverains** », paroisse par paroisse. Le résultat de ces inspections est consigné dans des procès-verbaux (E. Charpentier, 2009).

*peut être pour les enrôler dans la « Royale » !

Concernant la Paroisse de Plérin (Amirauté de Saint Brieuc), il mentionne seulement : « *la pêcherie de saumon construite en bois et pierre placée à la rive du sud de la rivière de gouët ou du Légué* » (O. Levasseur, 2008). Il remarque également (sur la côte du Goëlo) plus d'une quinzaine de pêcheries en décadence : leur nombre exact est difficile à déterminer* puisque parfois, il n'en reste que de vagues vestiges, comme à Etables où « *il y avait autrefois à la coste plusieurs écluses qui sont ruinées ce dont nous avons vu les vestiges mais elles paraissent abandonnées et n'estre réclamées par personne* » (E. Charpentier, 2009) .

*Il n'avait pas Google Earth à sa disposition ; on peut y repérer certaines de ces anciennes pêcheries !

Les pêcheries d'estran de Plérin sont-elles, encore utilisées, à cette époque ?

➤ **L'ancien parc à huitres**

Sur le cadastre de 1847 (Fig.20), on peut remarquer, au pied de la falaise, en limite du domaine maritime, une parcelle n°920, dénommée « *la Cabane du parc à huitres* » appartenant au Capitaine Desseaux (renseignement fournis par Paul Ollivier). On peut aussi voir, au dessus, le tracé d'un sentier menant à l'estran : « *la sente du clos* » (renseignement fourni par André Guégo), qui existe toujours (très dangereux à emprunter du fait de l'éboulement de la falaise).

Ce parc à huitres aurait été établi entre 1821, date de sa création, et 1846, date de son interdiction (A. Guego, 1999), donc antérieurement à l'expérimentation Coste, datée de 1858. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'ostréiculture, mais de stockage d'huitres collectées sur des bancs naturels et destinées à la vente.

Il paraît assez probable, par comparaison avec l'état actuel des pêcheries de La Béchue et des Tablettes, que les pierres des anciennes pêcheries de la pointe du Roselier, alors sans doute abandonnées, aient été, en grande partie, utilisées pour édifier ce parc à huitres.

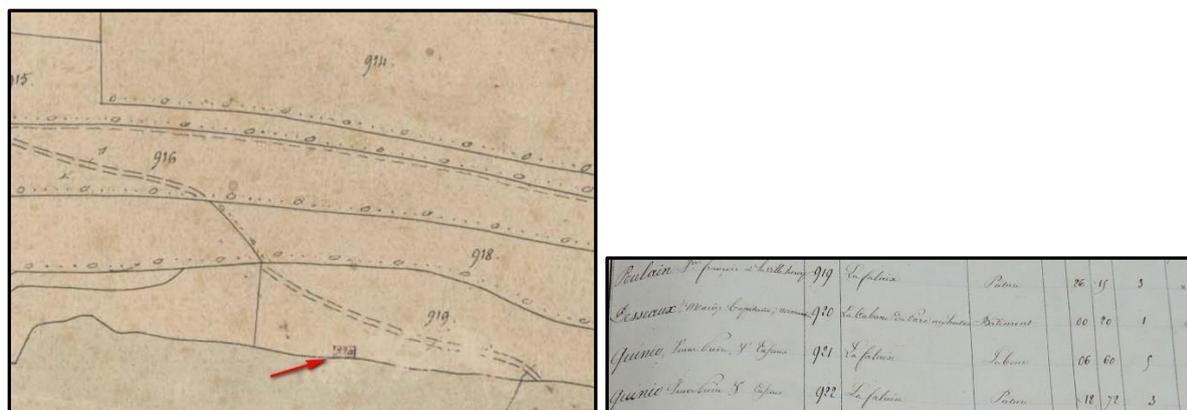


Fig 20 : La parcelle n° 920 dite de « la cabane du parc à huitres » sur le cadastre de 1847

Cet ancien parc à huitres a-t-il été utilisé par V. Coste pour une expérimentation ostréicole, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle ?

En 1852, Napoléon III nomme **Victor Coste**, membre de l'Académie des Sciences, à la tête d'une mission d'études sur la production et le repeuplement des huîtres sur le littoral français. Ce dernier mène une enquête, en Italie, et en France, à Marennes et dans l'anse de l'Aiguillon, afin de comparer les méthodes de captage et d'élevage de l'huître. La synthèse est publiée en 1855 sous le titre « Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie ». En 1859, il crée la station de biologie marine de Concarneau, la première et la plus ancienne station marine du monde.

En 1858, il débute une expérience dans la baie de Saint-Brieuc dont les bancs « naturels » ont été particulièrement mis à mal. La méthode est la suivante : on délimite de nouveaux bancs artificiels, vierges d'huîtres, que l'on recouvre de coquilles sèches. On rajoute des fagots de branchage, en suspension, pour récolter les naissains (Fig.21).

Les petites huîtres sont importées de Cancale et de l'estuaire du Jaudy (Tréguier), puis semées sur les bancs. Six mois plus tard, des quantités impressionnantes de petites huîtres sont observées sur les fagots, mais la violence des courants et les tempêtes hivernales vont détruire rapidement les supports. Les résultats sont décevants (J. Boucard, 2017).

Selon le mémoire adressé à l'exposition de pêche et d'agriculture d'Arcachon en août 1866, concernant la circonscription de Saint Brieuc : « Dix zonesensemencées de 1857 à 1858, d'après les indications de M. Coste, membre de l'Institut, après avoir donné les plus belles espérances, n'existent plus (fascines ensablées, huitres détachées de leur collecteur, mortes étouffées ou dispersées » (A. Guégo, 1999).

Peut-on considérer que plus rien ne se passe, dans ce secteur, après 1860 et que l'état actuel du site résulte de l'érosion naturelle ?

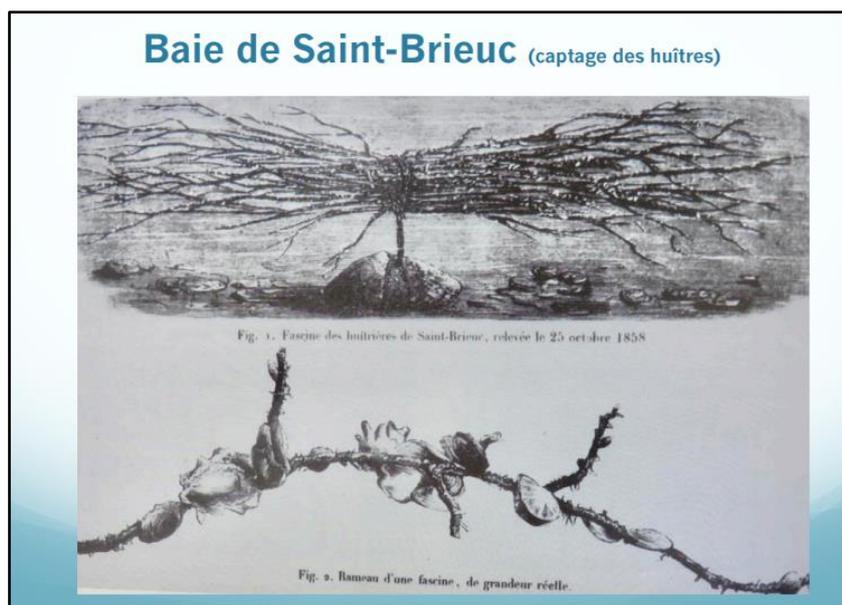


Fig.21 Ostréiculture sur fagots (extrait du diaporama de Jacques Boucard, 2017)

Références

- 1999 GUEGO André** : Plérin et son passé ; tome I : Histoire d'une très ancienne paroisse, 201 p. ; tome II : La vie maritime, 116 p. (inédit) ;
- 2008 PRIGENT Guy** : De la préhistoire des pêcheries aux premières pêcheries et « réserves à poissons » Préface, pp 5-6 ; et : Histoire ethnologique des pêcheries entre Trieux et Arguenon, pp. 45-4 , in Les Pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'Estran, Centre Régional d'Archéologie d'Alet ;
- 2008 LANGOUET Loïc** : Préambule sur les pêcheries d'estran, pp. 7-9 ; et : Des pêcheries ou écluses sur des cartes du XVIIème au XIXème siècles, pp. 35-43 ; in Les Pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'Estran, Centre Régional d'Archéologie d'Alet ;
- 2008 LEVASSEUR Olivier** : Les pêcheries sur les côtes septentrionales de Bretagne, d'après les procès-verbaux d'inspection de François le Masson du Parc, in Les Pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'Estran, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, pp 11-33 ;
- 2008 DAIRE Marie-Yvane et LANGOUET Loïc** : Sur la chronologie des pêcheries fixes, le point de vue de l'archéologie, pp. 51-60 ; in Les Pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'Estran, Centre Régional d'Archéologie d'Alet ;
- 2008 CLEMENT Jacques-Henri** : Les anciennes pêcheries de la pointe d'Hillion à la pointe de Pléneuf, in Les Pêcheries de Bretagne, Archéologie et Histoire des pêcheries d'Estran, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, pp 67-95 ;
- 2009 CHARPENTIER Emmanuelle** : le littoral et les hommes : espaces et sociétés des Côtes nord de la Bretagne au XVIIIème siècle, Thèse de doctorat en histoire, Université de Rennes2, 1008 p. ;
- 2011 DAIRE Marie-Yvane et LANGOUET Loïc** : « Dater les anciennes pêcheries par les niveaux marins ; approche méthodologique et perspectives archéologiques : le Bas- Léon, Nord Finistère, Bretagne » **Norois**, n°220, 2011. pp.69-93 ;
- 2014 LEVASSEUR Olivier** : Victor Coste et la révolution aquatique du XIXème siècle, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques/134-13/ pp.31-46 ;
- 2017 BOUCARD Jacques** : la naissance de l'ostréiculture sur Ré, au XIXème siècle (Diaporama inédit, Communauté de communes de l'île de Ré) ;
- 2018 DAIRE Marie-Yvane et alii** : Pour une archéologie de la pêche sur le littoral Manche-atlantique de l'ouest de la France (Âge du bronze, Âge du fer, Antiquité), **Revue Archéologique de l'Ouest**. N°35.2018. pp.199-234.
- 2022 CAHU Didier** : Une fosse Néolithique ancien, Bretagne, Côtes d'Armor, Plérin, Pointe du Roselier, rapport Inrap, février 2022, 43 p.